

Elections législatives des 11 et 18 juin - Côtes-d'Armor

La gauche fidèle au peuple !

Langues et cultures régionales

*Une richesse exceptionnelle
qu'on ne saurait accepter de perdre*

Préambule

«*La langue et la culture bretonnes constituent une richesse qu'on ne saurait accepter de perdre.*»

Ainsi commence l'exposé des motifs d'une proposition de loi élaborée en 1974 par les fédérations de Bretagne du Parti communiste et destinée à défendre et à promouvoir la langue et la culture bretonnes, tout particulièrement dans le domaine de l'Enseignement, mais aussi dans les domaines de la radio et de la télévision. Soulignant tout l'intérêt porté à ces problèmes par le PCF, nous ne pouvons que rappeler ce qui nous relie en la matière aux institutrices et instituteurs qui reconstruisirent *Ar Falz* après la Libération, aux interventions de Marcel Cachin⁽¹⁾ dont le nom reste attaché à la première proposition de loi tendant à la «conservation de la langue et de la culture bretonnes» présentée le 16 mai 1947 par les députés communistes Pierre Hervé, Gabriel Paul Alain Signor pour le Finistère, Hélène Le Jeune et Marcel Hamon pour les Côtes-du-Nord, Louis Guiguen pour le Morbihan et l'ensemble du groupe des députés communistes et apparentés⁽²⁾.

Dans la période récente les Fédérations bretonnes du PCF ont pris **des initiatives de rencontres et de débats** comme ce fut tout particulièrement le cas lors de la venue de Pierre Laurent, secrétaire national de notre Parti en Bretagne : eut lieu à cette occasion à Loudéac le 2 avril 2016 une rencontre avec des représentants d'associations culturelles et de syndicats attachés à la défense et au développement des langues et cultures régionales. Plus récemment ce fut à la *Fête de l'Humanité* le 10 septembre dernier un riche débat organisé par les communistes bretons auquel participaient des responsables syndicaux et associatifs oeuvrant pour notre vieille langue celtique. Plus récemment encore fut organisé lors de la *Fête de l'Humanité Bretagne* à Lorient le 3 décembre dernier un autre débat portant sur ces questions.

C'est **ce travail d'écoute**, de prise en compte des exigences de celles et ceux qui, sur le terrain, travaillent au maintien et à l'épanouissement des langues (breton et gallo) et des cultures populaires propres à notre région qu'entend poursuivre le PCF en Bretagne. Ce travail est d'autant plus nécessaire que la politique d'austérité conduite par l'actuel gouvernement, dans la foulée des précédents, met en péril tous les efforts des milliers de personnes qui se dévouent à cette cause dans le cadre de leurs associations ou dans le système scolaire. Ce combat pour les langues et cultures régionales doit par conséquent également passer par **le combat populaire** pour rompre avec ces politiques de régression.

Ce premier document en appelle d'autres. Nous en débattons entre nous comme avec la société. D'ores et déjà, nous remercions celles et ceux, communistes ou pas, qui nous ont part de leurs réflexions dans le cadre de la préparation de ce travail. Toutes les contributions qui pourraient nous parvenir seront les bien venues.

LA FRANCE
EN COMMUN

2017, L'humain d'abord !

PCF
Parti communiste français

MEMBRE DU

FRONT
DE GAUCHE

Aussi bien ce petit document que nous publions ici ne saurait donc être considéré comme clôturant nos réflexions. Il ne vise qu'à présenter les grands axes d'une réflexion collective, et c'est avec le plus haut intérêt que nous recevrons toutes les remarques et contributions de nature à enrichir notre document dont nous ne pouvons que souhaiter qu'il puisse doré et déjà contribuer à faire avancer dans les institutions et dans la société la cause de la langue bretonne, et celle du gallo ; bref celle d'un **héritage de haute valeur** auquel une véritable démocratie doit faire toute sa place... et sans barguigner.

Amédée Perrot

mai 2017

(1) Marcel Cachin : Né à Paimpol. 1869-1958, dirigeant du PCF, sénateur, fondateur en 1930 des «Bretons émancipés», association qui se transforme après la guerre en «Union des sociétés bretonnes d'Île de France», très vivante encore aujourd'hui.

(2) Le rapporteur désigné par l'Assemblée s'empressa d'enterrer le projet; c'était monsieur Dexone, le futur auteur de la loi de 1951 qui porte son nom, loi très en retrait par rapport à celle qu'avaient proposée les communistes.

A propos de la Charte culturelle européenne des langues et des cultures minoritaires.

Nous nous sommes déclarés favorables à la ratification de la Charte. Malheureusement la proposition de loi constitutionnelle autorisant cette ratification a été enterrée par le Sénat, à majorité de droite alors qu'elle avait été largement approuvée par l'Assemblée nationale. Les élus communistes et Front de Gauche, tant à l'Assemblée qu'au Sénat ainsi qu'au Parlement européen ont avec constance réitéré leurs prises de position et leurs votes en faveur de cette ratification.

Face au capitalisme mondialisé qui détruit la diversité dans tous les domaines et ne connaît d'autre langue que celle de la finance, ratifier cette Charte, loin de mettre en cause l'unité de la République ne pourrait que l'enrichir et la renforcer.

Au demeurant il va de soi que pour nous ce qui vaut pour le breton et le gallo vaut pour toutes les autres langues existant dans les autres régions de France, comme pour celles d'Outre-Mer et celles issues des immigrations.

Il s'agit de mettre en avant un processus de démocratisation de la société, de reconnaissance des cultures populaires et de création des conditions de leur plein épanouissement. Il s'agit du respect dû à chaque individu dans ce qu'il porte souvent au plus profond de lui-même.

Il s'agit ici de liberté, de démocratie, d'égalité.



A propos de Diwan.

Lors de la demande de l'école associative Diwan d'intégrer le service public d'éducation, nous nous y étions montrés favorables. Il est regrettable que le Conseil d'État, pour des motifs qui ont peu à voir avec la culture, ait bloqué toute possibilité d'intégration. Qui peut en effet raisonnablement penser que l'emploi de la méthode pédagogique d'immersion représenterait un danger pour la République? Nous ne perdons pas l'espoir que le chemin puisse à nouveau être recherché pour l'intégration et que l'obstacle du Conseil d'État puisse être levé.

C'est dans le dialogue avec toutes celles et ceux qui oeuvrent concrètement sur le terrain que nous entendons continuer à travailler pour que, au bout du compte, tous ensemble, nous puissions construire l'avenir que méritent notre langue bretonne et notre culture populaire en Bretagne.

A propos de l'enseignement de la langue bretonne.

Bien entendu l'école n'est pas le seul lieu où le breton puisse s'apprendre. De très nombreuses associations, de dimension régionale ou simplement de dimension locale organisent stages, cours (y compris par correspondance), rencontres, etc. Des maisons d'édition font paraître du matériel pédagogique visant tous les niveaux de la maternelle à l'enseignement supérieur, et se développe la diffusion de multiples ouvrages d'une extraordinaire variété, CD, DVD, ce à quoi il faut ajouter les sites Internet.

Concernant l'Ecole, où en est-on ?

Si l'État ne cherche pas à entraver le développement de la filière bilingue, on n'en est pas moins contraint d'observer qu'il ne fait pas preuve d'une volonté excessive pour encourager, comme il le devrait, la transmission du breton par le système éducatif. Le Ministère de l'Education nationale est loin de populariser auprès des familles, comme cela serait souhaitable, toutes les possibilités qui existent en ce domaine dans l'Enseignement public ; au demeurant il lui arrive trop souvent de pas appliquer ses propres textes quand il s'agit notamment de créer les conditions devant assurer la continuité de la filière bilingue après l'école primaire.

La filière bilingue est ce par quoi est assuré aujourd'hui de façon très majoritaire la transmission du breton (enseignement public près de 16 000 élèves : 43, 50 % - privé catholique : 32, 20 % - Diwan : 24,30%).

Il va de soi que la filière bilingue n'est pleinement pertinente que si une véritable continuité est organisée pour les élèves. Elle doit s'organiser à partir des collèges où iront les élèves des écoles primaires. Les filières actuelles n'offrent pas cette perspective à tous les élèves, et du coup les abandons sont fréquents et l'attractivité auprès des familles risque d'être entamée.

Pour autant on ne peut éluder cette considération que la filière bilingue ne saurait à elle seule constituer l'unique voie par laquelle passerait la transmission aux nouvelles générations de notre vieille langue celtique. D'autres démarches doivent être mises en avant, d'autres dispositifs doivent et peuvent être mis en

place : sensibilisation à la langue et à la culture, initiation peuvent parfaitement relever d'un dispositif installé dès l'école maternelle, à l'aide de la création d'un réseau de maîtres itinérants. Car il s'agit par là de donner aux enfants la possibilité d'être mis précocement au contact de la langue(et de la culture), possibilité de nature à engendrer un libre choix d'en entreprendre ultérieurement l'apprentissage tout au long de la scolarité.

En tout état de cause, **c'est toute une panoplie de possibilités garantissant la diversité la plus large de l'offre qui doit trouver droit de cité dans l'Enseignement public** (avec bien entendu les moyens y afférant, tant il va de soi qu'un droit sans moyen pour qu'on le puisse exercer est un droit fictif...). Au passage il convient ici de rappeler que c'est d'abord envers l'Ecole publique et laïque que l'État et les collectivités territoriales on des devoirs...

Donc : sensibilisation, initiation, option facultative, LV1, LV2, LV3, classes bilingues autant de possibilités à développer afin d'irriguer l'ensemble du système éducatif pour permettre à tous ceux et celles qui le souhaitent d'apprendre le breton dans le cadre scolaire.

Il va de soi que que tout ceci ne saurait valablement exister sans un plan ambitieux de recrutement et formation des maîtres, si l'on entend, au-delà des jeux politiques donner réellement droit de cité dans l'Ecole à une richesse linguistique et culturelle qu'on ne saurait accepter de perdre. Voilà qui aurait à être inclus être inclus dans une loi-cadre dans le pan qu'elle aurait à réserver à l'Enseignement, à côté de tout ce qui doit être consolidé, étendu, ou créé au plan des médias et des différents secteurs de la culture.



Défendre et promouvoir le patrimoine linguistique et culturel de Haute-Bretagne

Jusque dans les années 50 le gallo et plus généralement la culture gallèse ont subi le sort d'une pratique langagière et d'un rapport au monde, de seconde, voire de troisième catégorie. Inférieures, cela va de soi. Et ce aussi bien du fait de la politique linguistique et culturelle de la Nation que du fait des locuteurs natifs eux-mêmes, ceux-ci amenés à considérer leur langue et leur culture à tout le moins comme un sous-produit de ce qu'il était convenu d'appeler la norme française, la gallèse, par exemple étant

considérée au pire comme un patois du français, signalant des gens frustrés et à l'éducation sommaire, au mieux comme un reliquat de pratiques obsolètes. Disons au passage que le méchant folklore des années précédentes a largement conforté cette image dégradée et dégradante.

Ajoutons que, de bonne foi, la plupart du temps, deux générations au moins, celle de nos parents et la nôtre (les «baby-boomers», nés après 1945) ont voulu et su s'emparer de la langue française, de sa littérature, comme outil d'émancipation sociale, actrices en cela du mouvement dit de l'ascenseur social. Ces forces sociologiques à l'oeuvre, parce qu'ayant atteint leur force hégémonique, ont structuré «un air du temps», élaboré une doxa qui, ayant accompagné ce qu'on a appelé le «miracle breton», c'est à dire le rattrapage économique du «retard» de notre région, n'ont été que peu contestées,

De ce côté-là le sort du gallo a été identique à celui de la langue celtique parlée en Basse-Bretagne en ce que son déclin a accompagné, et de façon accélérée après 1950, cette grande transformation économique et sociale qui finit par faire disparaître une civilisation rurale multi-séculaire. C'est ainsi que le début des années 50 commença de sonner le glas de la transmission de la langue par le milieu familial.

Il fallut sans doute l'émergence de plusieurs facteurs pour que le gallo et sa culture soient définis comme une pratique langagière à part entière et plein exercice sociologique. Cela n'est pas contestable et n'est plus contesté aujourd'hui : le gallo est bien une langue romane, un parler de Haute-Bretagne pour ce qui est de notre région. La prise de conscience de cette réalité chez ses locuteurs a grandi quantitativement et qualitativement. Depuis au moins trois décennies émergent des acteurs qui

contribuent à la légitimation de la langue et de la culture gallèses. Associations, chercheurs, vulgarisateurs, individus habités par la passion de leur langue sont à l'oeuvre dans les différents «pays» du territoire de Haute-Bretagne. Les pratiques culturelles se multiplient (théâtre, danses, musique, contes, émissions de radio et de télé, sites internet,

animations locales, concours d'écriture et de diries, cours de l'université du temps libre, manifestations culturelles annuelles régulières, signature d'une charte telle que «Dame ian, dame vère » etc).

Aujourd'hui un phénomène de transmission générationnelle s'opère via ces diverses pratiques ; Ce mouvement positif doit pouvoir se poursuivre et s'amplifier. Son originalité consiste d'abord dans de nombreuses et diverses initiatives citoyennes en faveur de la langue et de la culture gallèses. Il nécessite un accompagnement institutionnel (collectivités territoriales, université, école, équipements culturels... Elus, responsables d'associations, militants culturels et politiques, et surtout locuteurs peuvent beaucoup pour donner au gallo et à sa culture un rôle émancipateur dans le monde contemporain.

Paul Recoursé
mai 2017

